

École primaire

Nom : BEAULIEU

Commune : LAMBALLE ARMOR

RNE : 0220900J

Date : 14 /10 / 2025 ..

CONSEIL D'ÉCOLE N°1

MEMBRES PRÉSENTS (cocher les cases si présent)	
Inspecteur/trice Éducation nationale	DDEN
Nom : Mr Rault Lionel ☐	Nom : Mme Morin ☐
Municipalité	Municipalité (si RPI)
Nom : Mme Urvoy Laurence Mr Le Foll Samuel ☒ Mme Sylvie Cantat Scordia	Nom : ☐
Équipe enseignante	
- Directrice/teur (président de séance) : Mr Domer	
- Mme Hafon Le Men Cécile ☒	- Mme Guillemer Millet Sophie ☒
- Mme Berthelot Erika ☒	- Mme Briard Lucie ☒
- Mme Vinay Aurélie ☒	- Mme Daguenet Martine ☒
- Mme Le Roux Solenn ☒	- Mme Carlier Carine ☒
- Mme Rochefort Sara ☒	- Mme Guilmet Katia ☒
- Mr Valdes Brian ☒	- Mr Wallior René ☐
Parents titulaires	Parents suppléants
- Mme Maheux Anna ☒	- Mme Bouvier Valentine ☐
- Mme Gourier Margot ☒	- Mme Moguen Manon ☐
- Mr Regnier Michel ☒	
- Mr Dufour Thomas ☒	
- Mr Le Clerc Alexis ☒	
- Mme Perrin Elodie ☒	
- Mme Couasnon Oriane ☒	
- Mr Danel Kévin ☒	
- Mme Barthès Hélène ☒	
Invités : (tout ou partie du CE / préciser fonction ou rôle)	
- APE : Mr Scolan Erwan X	
- M.	

Signature secrétaire de séance :

Signature du directeur d'école/directrice école :

I – Présentation des membres du conseil d'école, rôle du Conseil d'Ecole et résultats des élections des parents d'élèves.

Parents élus : Mme Maheux Anna, Mme Gourier Margot, Mr Regnier Michel, Mr Dufour Thomas, Mr Le Clerc Alexis, Mme Perrin Elodie, Mme Couasnon Oriane, Mr Danel Kevin, Mme Barthès Hélène, Mme Bouvier Valentine, Mme Moguen Manon

2 – Rôle des membres du conseil d'école :

Le Conseil d'école est une instance de décision, il permet de voter le règlement d'école, d'adopter le projet d'école élaboré par l'équipe enseignante et permet de soumettre une proposition d'organisation hebdomadaire à l'Inspection Académique.

Le Conseil d'école est une instance de consultation à propos du fonctionnement de l'école, de la sécurité des enfants, de la restauration, du budget, etc.

Le Conseil d'école est une instance d'information à propos des choix des manuels scolaires, de l'organisation de l'école et des actions pédagogiques.

Les enseignants expliquent leur choix mais n'ont pas à les justifier.

Organisation du Conseil : une réunion par trimestre (Mardi 10 mars 2026 18h, Mardi 23 juin 2026 18h).

Fonctionnement du Conseil : un président de séance (le directeur : Mr Domer), un secrétaire → un compte-rendu affiché puis adressé à tous par mail.

3 – Résultats des élections

Cette année les élections ont été faite par voie électronique uniquement.

Un taux de participation de 38,51 % est enregistré, moins que l'année précédente.

Cependant l'équipe enseignante trouve un certain confort à cette solution de vote qui évite l'utilisation d'enveloppe, de papier et fait gagner du temps aux équipes.

Les parents représentants approuvent également cette solution.

II – Présentation de l'équipe pédagogique et des effectifs

1 – L'équipe pédagogique

Accueil de Mme Le Roux Solenn en CE2-CM1 déchargée le mardi par Mr Valdes Brian

Accueil de Mr Wallior René en CM1-CM2 qui décharge Mme Hafon Le Men le mardi

Accueil de Mr Domer Julien qui remplace Mme Egrix à la direction de l'école (100 % déchargé)

2 – Tableau des effectifs des classes

TPS PS MS Mme Guilmet	TPS PS MS Mme Daguenet	GS CP Mme Carlier	CP Mme Briard	CE1 CE2 Mme Guillemer Millet	CE1 CE2 Mme Rocheffort	CE2 CM1 Mme Le Roux Mr Valdes	CM1 CM2 Mme Hafon Le Men Mr Wallior	CM1 CM2 Mme Berthelot	ULIS (Mme Vinay
1 TPS (+1 nov), 8PS, 14 MS	1TPS, 8PS, 15MS	16 GS, 9CP	22 CP (+1 en attente)	13 CE1, 10 CE2	16 CE1, 7 CE2	9 CE2, 16 CM1	7 CM1, 21CM2	9 CM1, 19 CM2	11 élèves (+1 arrivée)
23 élèves	24 élèves	25 élèves	22 élèves	23 élèves	23 élèves	25 élèves	28 élèves	28 élèves	11 élèves

Soit un total de 221 élèves sur l'établissement actuellement.

Communication de Mme URVOY sur les effectifs de Lamballe Armor :

En 2019 : 1130 élèves en école publique

En 2025 : 933 élèves en école publique

Il y a une baisse identique dans les écoles publiques et privées. Il y a une baisse de 33 élèves en école publique entre 2024 et 2025.

AESH : Présence de 5 AESH dans l'établissement.

ATSEM : 3 Atsems présentes sur l'école pendant toute la journée. 1 ATSEM est absente et a été remplacée sous 10 jours

Aide aux élèves en difficulté :

Mme Garandel enseignante spécialisée (aide GS/CP/CE1)

Mme Robert psychologue scolaire (sur RDV + lors des réunions de suivis des élèves)

Contacts : 02.96.31.25.56 Adresse mail : raised22.lamballe@ac-rennes.fr

UP2A : (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants)

Sandrine Carrez enseignante itinérante pour élèves allophones, intervention hebdomadaire auprès des élèves à partir du CP, environ une quinzaine d'élèves (allophones et voyageurs), en petits groupes en fonction de leurs besoins et de leur niveau, tous les jeudis et vendredis matins . Elle intervient également sur l'école Mathurin Méheut.

+ APC (activités pédagogiques complémentaires) sur le temps du midi (1h répartie sur la semaine, environ 15 ou 20 min, 2 ou 3 séances).

III – Actions pédagogiques de l'année 2025 -2026

L'ensemble des projets artistiques, culturels et/ou sportifs ont été présentés lors des réunions de rentrée et sont annoncés par les enseignantes régulièrement par le biais des cahiers de liaison, pochette ou par mail.

De plus le site internet est alimenté régulièrement par les enseignants afin de montrer les différentes activités ayant lieu à l'école.

Afin de valoriser le travail déjà effectué et en cours dans les écoles l'école Beaulieu va s'engager et demander différents labels attestant des démarches de l'école dans le parcours des élèves.

Le Label Éducation Artistique et Culturelle ainsi que le label Éducation au Développement Durable vont être demandés.

L'école se questionne sur le tri des poubelles qui peut être proposé dans les classes pour les élèves. Les ambassadeurs du tri peuvent passer faire une animation auprès de l'école, en partenariat avec Lamballe Terre et Mer.

Le tri des déchets est continué sur le temps du midi, l'objectif est de mettre en place le compost et des éco-citoyens.

Le label Edusanté peut se questionner avec la mise en place d'actions conjointes avec le collège « Nuit des écrans, Challenge des classes ».

IV – Évaluations Nationales et pHare

1- Évaluations Nationales

Les passations ont eu lieu et les élèves du CP jusqu'au CM2 ont passé les Évaluations Nationales. Les résultats ont été communiqués aux parents ou sont en cours de communication.

2- Phare

phARE : programme de lutte contre le harcèlement et pour le bien-être des élèves à l'école :

Équipe ressource école formée depuis l'année dernière, méthode de préoccupation partagée.

Information famille par affichage et par le biais du compte-rendu du conseil école ainsi que par le règlement intérieur.

Labellisation niveau 1 pour toutes les écoles et formation de l'ensemble des équipes sur plusieurs années.

Niveau 2 : ➤ Équipe ressource ➤ Dispenser 10h d'apprentissage ➤ Participer à un temps fort + Ateliers de sensibilisation des parents

Actuellement l'école est au niveau 1.

V – Partenariats avec la municipalité : Equipe périscolaire, CLAS, Investissements de Lamballe Armor

1 – L'équipe périscolaire

Directeur du site : Samuel LE FOLL

Responsable de restauration scolaire : Nolwenn BOUGEARD

Agents éducatifs de restauration :

- Sweety BOUCARD
- Malika BOUDARCHAN
- Mary GUEGUEN
- Sylvie HERVE
- Claudette MEURIN
- Brigitte ROUVRAIS

ATSEM :

- Laurence BOUTEILLE
- Sylvie CANTAT SCORDIA
- Anne LE FAUCHEUR

Animatrices.teurs :

- Mathieu AUMONT
- Delphine LEFEBVRE
- Simon MALLET
- Catherine MERRIEN
- Camille MOINARD
- Nathalie PASTORET
- Marine ROYER

Agents d'entretien des locaux de l'école élémentaire :

- ❖ Lydia DELAITRE
- ❖ Marie-Noëlle LE BEUX
- ❖ Brigitte ROUVRAIS

Agents d'entretien des locaux de l'école maternelle :

- ✓ Sweety BOUCARD
- ✓ Malika BOUDARCHEN
- ✓ Laurence BOUTEILLE

- ✓ Sylvie CANTAT SCORDIA
- ✓ Anne LE FAUCHEUR

2 – CLAS

Cette année est reconduite l'action de la MJC pour une dizaine d'élèves inscrits. Il s'agit d'une aide aux devoirs et d'un accompagnement. C'est de 16h15 à 18h15 tous les jeudis, dans les locaux de l'école. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Une inscription est obligatoire auprès de la MJC.

3 – Actions de la mairie pour les familles

Intervention Mme Urvoy :

E-enfance est une association nationale sur le harcèlement, l'utilisation des écrans. Une proposition d'intervention auprès de l'école est faite.

Le 2 décembre à 18h, le cinéma du Penthièvre projette un film documentaire dédié à toutes les familles : « Et si on levait les yeux. ».

4 – Investissements demandés

Côté élémentaire une demande a été faite pour refaire la peinture des classes pour les salles 13, 12, 11

Salle 6 : De nouvelles barres pour ouvrir les vasistas.

L'isolation phonique de la salle 7 avec éclairage au plafond ainsi qu'une clé sur le placard et le bureau pour accueillir certains médicaments (Ventoline)

Côté maternelle : Changer la gouttière qui fuit sur la cour

Recoller les faïences extérieurs ainsi que remplacer ou réparer les dalles extérieures de l'entrée maternelle qui se cassent.

Possibilité de changer l'heure de l'éclairage extérieur le soir sur la route et le parking. Ce n'est pas possible car c'est en fonction de la luminosité.

Un éclairage est demandé pour l'entrée maternelle.

Le préau devient glissant après la pluie, possibilité de faire quelque chose ?

VI – Règlement intérieur

Un paragraphe concernant le harcèlement scolaire a été ajouté le préambule modifié.

Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou de comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.

Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte. Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.

L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école.

Chaque année, l'école délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement. Dans le cadre du protocole pHARe, la méthode de préoccupation partagée (MPP) est mise en œuvre grâce à l'équipe BEE de l'école ou de la

circonscription. Ainsi des conseillères pédagogiques ou des enseignants formés, peuvent être amenés à intervenir auprès des élèves de l'école.

Les interventions prennent la forme de courts entretiens individuels avec quelques élèves afin de travailler sur le climat scolaire.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>.

Modification du paragraphe sur l'hygiène :

Autorisation de la prise d'un fruit découpé et épluché, ou une compote. L'enseignant n'a aucune responsabilité ni devoir par rapport à cette prise. Tout autre aliment est prohibé à la récréation.

Le règlement est adopté au conseil d'école.

VII – APE et OCCE

1 – Bureau de l'APE, actions ?

Composition du bureau : Le bureau a été reconduit.

L'APE a un chiffre d'affaire de 30 000€ pour 20 000€ de dépense, soit 10 000€ pour financer les actions.

Actions : Photos de classe, gâteaux Bijou, sapin de Noël, galettes, loto (?), action avec la ferme de La Mare ... Les autres actions sont à valider.

14 juin : fête de l'école

Présence à la fête de l'éco-lieu.

2 – OCCE

Gestion de l'OCCE par Mme Vinay Aurélie et Mme Daguenet Martine.

Comme chaque année les ventes de gâteaux vont reprendre à partir de la période 2, une fois par semaine le vendredi soir la vente sera proposée au sein de l'école et permettra à l'OCCE pour récupérer des fonds pour l'école.

Lire c'est partir : Vente de livres à l'école.

VIII – Questions des représentants de parents d'élèves.

Est-il possible de mettre des portails sécurisés à l'entrée de l'école avec interphone pour entrer afin d'améliorer la sécurité ?

Réponse : La question se pose si c'est une rue piétonne ou bien si ça appartient à l'école. Il y a une réflexion à mener.

La classe de CM1-CM2 de Mme Hafon Le Men trouve que le temps pour manger est trop court et n'est que de 15 minutes, pourquoi cela ne concerne que cette classe ?

Réponse : L'organisation des passages fait que les classes de CM1-CM2 passent en dernières. Ils rentrent dans le réfectoire vers 12h50. Les élèves prennent leur temps pour manger, c'est accepté qu'ils arrivent 5min en retard si besoin.

L'ordre de passage change au cours de l'année.

Une commission restauration a lieu le 25 novembre à 18h à la cuisine centrale, deux parents peuvent y participer.

Est-ce que la mairie peut financer pour la classe CP des photocopies couleurs pour le livret de lecture du soir ?

Réponse : La question d'un copieur couleur se pose.

Autre questions : Y-a-t-il d'autres commissions en mairie auxquelles les parents peuvent participer ?

Oui, le PEDT.